EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
COLLEGE COMMUNAL

Province de Namur

Arrondissement de Dinant

COMMUNE DE HOUYET

Présents à la séance :
Mme Hélène **LEBRUN**, Bourgmestre-Présidente ;
Mme Ludivine **ROSIERE,** M. Etienne **MAROT**, Mme Sandrine **LISSOIR**, Echevins ;
M. Guillaume **RATY**, Président C.P.A.S.
M. Didier **FRIPIAT**, Directeur général.

OBJET : Demande informelle – Changement d'affectation de bâtiment, création d'une terrasse et 6 emplacements pour stationnement – Oh My House – rue Saint Roch, 16 à HOUYET

LE COLLEGE COMMUNAL :

Vu le Code du Développement Territorial (ci-après, le Code) ;
Vu le livre Ier du Code de l'environnement ;
Considérant la demande informelle au nom de l'agence immobilière OH MY HOUSE ! relative au changement d'affectation d'un rez commercial en logement avec création d'une terrasse sur la zone macadamisée servant de parking, rue Saint Roch, 16 à 5560 HOUYET cadastrée HOUYET/1DIV/Houyet/section C n° 53 K2 ;
Considérant que la parcelle est en zone d'habitat à caractère rural, le long d'une voirie régionale ;
Considérant que le bâtiment existant est construit à 12,5 m du bord du trottoir ;
Considérant qu'en date du 23 juillet 2024, le collège a souhaité recevoir en complément de la demande un plan de stationnement vu que l'immeuble compte déjà deux autres appartements ;
Considérant qu'un plan détaillé comprenant 6 places de stationnement a été transmis ;

Décide :

1° d'émettre un avis favorable sur la demande informelle pour le changement d'affectation d'un rez commercial en vue d'y créer un logement avec création d'une terrasse sur la zone macadamisée ;
2° d'émettre un avis défavorable sur la demande informelle relative au plan de stationnement présenté et de le limiter à 4 emplacements maximum ;
3° de rendre cet avis sous toute réserve d'acceptation du Fonctionnaire délégué.

Ainsi fait à Houyet, en séance du 24 septembre 2024.

Fait en séance susmentionnée.
PAR LE COLLEGE COMMUNAL :
Par ordonnance.

Le Directeur général,
(s)Didier FRIPIAT

La Bourgmestre Présidente,
(s)Hélène LEBRUN.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME :
Délivré le 01 octobre 2024.

Le Directeur général,

Didier FRIPIAT

COMMUNE DE HOUYET
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Par délégation de signature,
L'Echevin de l'urbanisme,
Etienne MAROT.